

FORMATION SPÉCIALISÉE TRANSVERSALE DE MEDECINE EN SITUATION DE GUERRE OU EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

1. Organisation générale

1.1. Objectifs généraux de la formation

Former à la prise en charge médicale de blessés de guerre ou en situations sanitaires exceptionnelles (SSE). Elle permet de:

- pouvoir participer au soutien médical des forces armées en opérations extérieures (médecins militaires d'active et de réserve)
- pouvoir participer à la prise en charge de blessés en situations sanitaires exceptionnelles en contexte civil (afflux de blessés, événement de type Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique)

1.2. Collèges d'Enseignants impliqués dans cette FST

Collège des Enseignants de l'Ecole du Val-de-Grâce

Collège National des Universitaires de Médecine d'Urgence

Collège National des Enseignants d'Anesthésie-Réanimation

Collège National des Enseignants de Médecine Intensive-Réanimation

1.3. Durée de la FST

2 semestres

1.4. Sélection des candidats à la FST

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

2. Caractéristiques

2.1. Enseignements hors stages

Volume horaire:

2 demi-journées par semaine: une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie

Nature des enseignements:

En application de l'article 5 du présent arrêté:

- enseignement en autonomie notamment par e-learning ;
- séminaires présentiels ;
- exercices de simulation.

Connaissances à maîtriser au terme de la formation

Elles sont détaillées sur la plateforme numérique de la FST, en particulier:

- prise en charge d'un blessé de guerre ;
- prise en charge de patients en situation isolée (en état critique) ;
- préparation et conduite d'un transport de longue durée de patients en état critique ;
- prise en charge de patients en ambiance Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique (NRBC).

Module détresses vitales en traumatologie:

- principes de prise en charge du choc hémorragique traumatique ;
- transfusion en situation d'exception (en opérations extérieures) ;
- spécificités de l'oxygénation et de la ventilation mécanique en opérations extérieures.

Module médecine isolée

- pathologies circonstancielles: brûlures graves, coup de chaleur d'exercice, paludisme grave, hypothermie accidentelle, envenimations, syndrome coronarien aigu à distance des plateaux techniques ;
- aspects psychiatriques: traumatismes psychiques en contexte de guerre.

Module transport de longue durée

- connaissances des contraintes aéronautiques ;
- organisation d'un transport médicalisé de longue durée (aspect individuel et collectif).

Module situations sanitaires exceptionnelles

- les chaînes de soins: du service de santé des armées et en médecine de catastrophe ;
- principe de prise en charge d'un afflux de blessés par armes de guerre (catégorisation, triage) ;
- aspects éthiques en médecine opérationnelle ;
- NRBC: principes de prise en charge pour chacun des risques.

2.2. Stages

Stages à réaliser

- 2 stages d'un semestre dans un lieu bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST de médecine en situation de guerre ou en SSE:
- 1 semestre SMUR;
- 1 semestre mixte en service de réanimation avec participation aux sites de déchocage et pratique en anesthésie (gestion des voies aériennes, anesthésie loco-régionale, sédation procédurale).

Critères d'agrément des stages dans la FST En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte:

- la nature du lieu: services d'établissements labélisés centre de traumatologie(SAMU et services de réanimation préférentiellement polyvalente ou chirurgicale, bloc opératoire avec activité d'urgence);
- l'encadrement par des médecins bénéficiant d'une expérience reconnue dans le domaine de la FST ou titulaires de cette FST, ou des enseignants de l'Ecole du Val-de-Grâce.

2.3. Compétences à maîtriser au terme de la formation

Elles sont détaillées sur la plateforme numérique de la FST, en particulier:

- réaliser la prise en charge initiale d'un blessé de guerre présentant une détresse vitale ;
- réaliser la prise en charge initiale d'une détresse vitale en médecine isolée ;
- réaliser un transport de longue durée d'un patient en état critique ;
- conduire la prise en charge d'un afflux de blessés en situation de guerre et en situation d'événement NRBC.

2.4. Evaluation

Modalités de l'évaluation des connaissances

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine Validation de l'enseignement théorique (e-learning, e-évaluation)

Modalités de l'évaluation des compétences

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine Validation des exercices de simulation et portfolio

2.5. Modalités de validation de la FST

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine : validation des connaissances et des compétences (e-learning, portfolio, exercices de simulation).